

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2024-645
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

Marché de services pour l'exécution d'un service de transport public de personnes
Notification

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la consultation organisée auprès des entreprises SARL TRANSPORTS SEYT, SARL STAC TRANSPORTS, TRANSPORTS MALLET du 17 octobre 2024 au 15 novembre 2024 sur la plateforme achatpublic.com ;

Vu la proposition conjointe des entreprises suivantes :

- SARL TRANSPORTS SEYT et SARL STAC TRANSPORTS en cotraitance pour un prix forfaitaire par journée de 620 € HT soit 682 € TTC, soit un montant pour 30 jours de circulation de 18 600,00 € HT soit 20 460,00 € TTC ;

Vu l'avis de la commission MAPA en date du 21 novembre 2024 ;

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver et de signer la proposition conjointe des entreprises suivantes pour le marché de services pour l'exécution d'un service régulier de transports de personnes dans le cadre d'une desserte hivernale du domaine de Prat-de-Bouc au départ de Saint-Flour :

- SARL TRANSPORTS SEYT et SARL STAC TRANSPORTS en cotraitance pour un prix forfaitaire par journée de 620 € HT soit 682 € TTC, soit un montant pour 30 jours de circulation de 18 600,00 € HT soit 20 460,00 € TTC ;

Article 2 : D'autoriser la Présidente à signer les pièces correspondantes ;

Article 3 : De dire que les crédits seront inscrits au budget 2025 ;

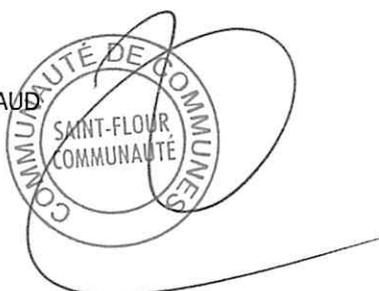
Article 4 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 28/11/2024

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 03 DEC. 2024

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le** 03 DEC. 2024

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20241128-DEC2024-645-AU
Date de télétransmission : 03/12/2024
Date de réception préfecture : 03/12/2024



DEVIS

Suite à la consultation, nous vous prions de trouver ci-dessous notre proposition de transport en co traitance SARL TRANSPORTS SEYT et SARL STAC TRANSPORTS. Cette co-traitance nous permettra de vous assurer une continuité de services permanente et une réactivité en cas de changement de votre part :

OBJET : Exécution d'un service régulier de transport public de personnes dans le cadre d'une desserte hivernale du domaine de Prat-de-Bouc au départ de Saint-Flour

DATE : Du Samedi 8 Février au 9 Mars 2025

AUTOCAR : 1 véhicule de 20 PLACES

PRIX FORFAITAIRE par journée.....620€ HT (Soit 682€ TTC)
Soit 18 600 HT pour 30 jours de circulation (20 460 € TTC)

Cette proposition est calculée sur le cahier des charges et horaires de la présente consultation

Fait le 28 Novembre 2024 à Saint-Flour

SAS TRANSPORTS SEYT
26, Av Léon BELARD
15100 SAINT-FOUR
☎ 04 71 60 01 75 - 04 71 60 31 00
SIRET : 535 680 010 00090

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20241128-DEC2024-645-AU
Date de télétransmission : 03/12/2024
Date de réception préfecture : 03/12/2024